

**Procès verbal du Conseil d'école du mardi 4 novembre 2025**  
**Salle de réunion en élémentaire à 18h**

**Membres présents, excusés.**

Enseignants : Mmes SICHLER-PERRIN--PARIS-FARGEOT-FORGE – MORVAN –ZOKI- et SCHMITT  
M. MAGNIN et HENRY.

Membres du RASED : Mme GROSJEAN, Mme LEPAUL (excusées)  
Mme l'Inspectrice (excusée).

Représentants des parents: Mme BOFFY Aurore, Mme BANAIX Cassandra, M.FETTER Quentin,  
Mme GUNES Nezha, Mme RIDA Kelouma et Mme ROUSSEAU Alice.

Représentant de la municipalité : Mme BAVARD

DDEN : Mme FOQUET

AESH : Mmes PROUTEAU–GODE

Mme SCHMITT, directrice, accueille les présents en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil. Un tour de table de présentation est effectué.

**Secrétaire de séance :** Mme ZOKI accepte d'assurer la rédaction du procès-verbal.

**1. Les élections des représentants des parents d'élèves**

Les élections se sont déroulées le 10 octobre.

Le taux de participation est de 51.30% en hausse (46.52% en 2024, 40,72% en 2023).

Le nombre de sièges à pourvoir était de 9, ils sont tous pourvus.

Les parents élus sont : Mme BOFFY Aurore, Mme DEGREAVE Prescillia, Mme BANAIX Cassandra, M. FETTER Vincent, M. BOUHROURA Rachid, Mme GUNES Nezha, Mme GUMUSSOY Hatice, Mme RIDA Kelouma, Mme ROUSSEAU Alice.

Pour rappel : le conseil est un organe de concertation doté de compétences décisionnelles. Sur proposition du directeur, le conseil d'école :

- **Vote** le règlement intérieur de l'école.
- **Donne tous avis et présente toutes suggestions** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions qui concernent la vie de l'école : les projets, les sorties, le périscolaire.
- **Donne son accord** pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.

Les représentants des parents ont un rôle de relais des informations mais sont également tenus à une obligation de réserve.

**2. Les effectifs, la répartition et le personnel de l'école**

A ce jour, l'école compte 154 élèves, 11 enseignants en charge de classe, et 2 remplaçants.

Enseignants	Classes	Nombre d'élèves
Mme SICHLER	TPS	5
M. MAGNIN	PS/MS	12PS 11MS
Mme PERRIN	MS/GS	7MS 15GS
Mme PARIS	CP	19
Mme SCHMITT/Mme ZOKI	CE1	16 dont 1 ULIS
Mme FARGEOT/ Mme FLENET	CE2	28 dont 2 ULIS
Mme FORGE	CM1	21
M.HENRY	CM2	20 dont 3 ULIS
TOTAL		154

Mme MORVAN a la charge du dispositif ULIS. Le nombre d'élèves est intégré dans les effectifs des classes.

Le RASED (réseau d'aide aux élèves en difficulté) est composé d'une psychologue Mme GROSJEAN et d'une enseignante spécialisée, Mme LEPAUL. Les parents peuvent contacter directement la psychologue au 03 84 40 45 24 ou au 07 66 16 06 52 et à l'adresse mail suivante : rased.luxeuil@ac-besancon.fr.

Le RASED intervient pour les élèves en difficulté durable sur demande des enseignants ou des parents.

Complètent également l'équipe pédagogique les 3 ATSEM : Mmes HENRY-BOFFY et SULJIC, 2 AESH Mmes VADE (en classe ULIS) et Mme PROUTEAU qui a la charge de 2 élèves en situation de handicap.

### **3. Le règlement intérieur de l'école**

Le règlement intérieur n'a pas été modifié. Il a été envoyé par mail pour lecture aux délégués.

La directrice donne lecture du paragraphe « Hygiène et santé » pour rappel.

Pour le bien être des élèves et afin d'éviter les épidémies, les parents sont priés de garder chez eux les enfants atteints de maladies contagieuses ou présentant des symptômes de maladie (fièvre, nausée, toux tenace, ...).

Tout enfant malade est rendu à sa famille. En cas de maladie contagieuse, les parents informeront l'école.

Si pour des raisons médicales, un enfant nécessite un traitement médicamenteux à l'école, il faudra se mettre en relation avec les enseignants qui prendront conseil auprès de la médecine scolaire pour établir un projet d'accueil individualisé. En aucun cas les élèves ne sont autorisés à avoir des médicaments sur eux.

Le grignotage étant vivement déconseillé, et le goûter de la récréation du matin néfaste à l'équilibre alimentaire de l'enfant, il est donc désormais interdit d'apporter quelque nourriture pour la récréation. Une tolérance pour les fruits ou légumes est accordée, attention à leur conditionnement pour le transport dans le cartable. Seules des petites bouteilles d'eau ou gourdes pourront être apportées par l'enfant à l'école, et ne devront être consommées que pendant la récréation.

Pour les anniversaires, il faudra se renseigner auprès des enseignants. Les gâteaux du commerce sont à privilégier, éviter l'excès de bonbons.

Le règlement est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

### **4. La sécurité et la santé**

Mme SCHMITT rappelle que le plan Vigipirate est toujours en cours.

Elle présente les plans de mise en sécurité (PPMS) attentat-intrusion et risques majeurs de l'école remis à jour. Ces plans définissent les conduites à tenir (évacuation ou confinement) selon les différents risques et les rôles de chacun.

Au total, 4 exercices de sécurité sont prévus sur l'année : 2 du type « incendie », 1 du type « attentat-intrusion » et 1 du type « risques majeurs ». Un rappel des consignes en cas d'incendie, de confinement et d'évacuation est fait en classe avant chaque exercice.

Un exercice d'écoute des 3 signaux d'alerte a été effectué le 23 septembre.

Lundi 6 octobre, un exercice « attentat-intrusion » a été organisé. Les élèves ont été confinés 15min dans les salles prévues. Les accès aux sanitaires et à l'eau sont soulevés pour les élèves en élémentaire dans les salles de confinement.

A venir un exercice académique « risques majeurs : tempête » la semaine du 24 novembre. Des informations seront données aux élèves et aux parents.

Nous rappelons que l'école est engagée dans le programme PHARE : programme de lutte contre le harcèlement scolaire.

Pour rappel il comprend :

- 10h d'apprentissage par an, à partir du CP, qui sont consacrées à la prévention du harcèlement.

Exemples d'activités mises en place : un travail à partir d'un album sur l'empathie, une analyse d'affiche, l'étude d'une BD, le visionnage de petits films, les CM2 vont aborder la notion de cyber-harcèlement dans le cadre du permis internet.

- La mise en place d'une équipe de professionnels ressources (dans chaque circonscription) spécifiquement dédiée au harcèlement pour aider les enseignants. Mme GROSJEAN psychologue du RASED est la référente pour l'école.
- La mise en place d'une méthode spécifique de préoccupation partagée pour traiter les situations et éclater l'effet de groupe avec des entretiens individuels. **n° vert : 3020 (harcèlement) et 3018 (cyber-harcèlement).**
- La participation à la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire le jeudi 6 novembre et au prix « Non au harcèlement ».

Tous les élèves, du CE2 à la Terminale, devront remplir une grille d'auto-évaluation anonyme visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement à l'école. Le questionnaire sera adapté à chaque niveau.

A venir : les bilans scolaires en maternelle prévus par les codes de la Santé Publique et de l'Education effectués par la puéricultrice de la PMI. Les parents sont invités à y participer. Sont concernés par cette mesure les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2022.

## **5. Les évaluations nationales**

Tous les élèves de l'élémentaire ont passé les évaluations nationales, la semaine du 8 septembre.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Elèves à besoins en français	5	3	9	7	2
Elèves fragiles en français	4	4	2	6	6
Elèves à besoins en mathématiques	4	5	8	7	4
Elèves fragiles en mathématiques	2	4	2	6	4

Les élèves de CP feront des évaluations de mi-parcours en janvier.

Les élèves du dispositif ULIS n'ont pas passé les évaluations nationales.

## **6. Les aides aux élèves en difficultés**

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) va débuter les prises en charge des élèves signalés par les enseignants. Mme LEPAUL (enseignante spécialisée) prend en charge des élèves en difficulté en petits groupes avec l'accord des parents. Plusieurs demandes de prises en charge ont été faites ou sont en cours.

L'aide aux devoirs proposée par AAMI70 dans le cadre du contrat local d'accompagnement scolaire a débuté le 29 septembre. 15 élèves sont concernés. Ils sont pris en charge à la sortie de l'école par Mme ALTINOK.

M. MAGNIN intervient les après-midis de 14h00 à 15h00 dans la classe de CP dans le cadre du projet d'école (adaptation des parcours, réduire les inégalités) en coopération avec l'enseignante de la classe.

Mme SICHLER intervient quant à elle en CE2 de 14h à 15h. Elle prend en charge des élèves à besoins en lecture et mathématiques.

Un stage de réussite pour les élèves de CP, CE1 et CE2 a été mis en place pendant la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances dans le cadre du PACTE enseignant.

Mme SCHMITT rappelle que le PACTE est un dispositif qui permet d'attribuer aux enseignants volontaires un complément de salaire en contre partie de la réalisation de missions supplémentaires. Dans le 1<sup>er</sup> degré se sont des heures de soutien aux élèves en difficulté qui peuvent prendre différentes formes : des stages de réussite pendant les vacances (en octobre, février et avril), des heures de soutien renforcé les mercredis matins et des heures de soutien au collège.

## **7. Les activités pédagogiques complémentaires APC**

Les activités pédagogiques complémentaires sont proposées aux élèves les lundis et jeudis de 16h30 à 17h30. Elles ont débuté le 15 septembre. Les priorités retenues sont l'aide en français et en mathématiques. Les enseignants de maternelle prennent en charge des élèves de CP, CE1 ou CE2. M.MAGNIN travaillera le vocabulaire avec un groupe d'élèves de MS de sa classe.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
En français	6 élèves	4 élèves	5 élèves	6 élèves	3 élèves
En maths		5 élèves	5 élèves	6 élèves	4 élèves

## **8. Les initiatives pédagogiques et culturelles**

Madame SCHMITT fait le point sur les différentes actions.

### ***Education Physique et Sportive (EPS)***

Les CM1 et CM2 ont effectué leur cycle de natation à raison de 2 séances par semaine. L'équipe enseignante rappelle que les séances de piscine font partie intégrante des enseignements lorsqu'elles sont mises en place et donc obligatoires. La dispense des séances doit être justifiée par un certificat médical.

Deux parents ont effectué la formation pour être agréés cette année. Nous en remercions.

Les CE1 et CE2 débuteront leur cycle le 1<sup>er</sup>décembre.

Les séances d'EPS ont été faites à l'extérieur depuis la rentrée. A partir du 7 novembre, les classes d'élémentaire pourront aller à la Halle Beauregard les vendredis après-midis.

Une rencontre jeux collectifs inter-écoles a eu lieu le 17 octobre au Palais des sports pour les CP, CE1 et CE2. Cette action rentre dans l'axe 2 du projet d'école : développer et améliorer le bien-être. Des rencontres cycle 1 et cycle 3 seront prévues plus tard dans l'année.

### ***Citoyenneté***

Les CM2 ont pris part à l'opération « Nettoyons la nature ».La collecte s'est faite autour de l'école et du quartier. Le nombre et type de déchets récoltés sont impressionnantes. La problématique du tri est soulevée. Cette action est une bonne sensibilisation pour les élèves.

L'ensemble de l'école poursuit sa participation à la grande collecte éco-humanitaire KeurSam pour les enfants du Sénégal en récoltant le matériel d'écriture usagé. L'argent récolté grâce au recyclage de ces déchets servira à favoriser l'accès et le développement à l'éducation, aux soins, à l'alimentation, à l'eau potable et à tous les projets environnementaux pour les enfants des villages du Sénégal.

Actions intergénérationnelles :

La classe de Mme FORGE renouvelle ses visites à l'Ehpad Château Grammont de Luxeuil pour proposer des chants et danses.

La classe des CM2 s'engage dans un projet liant la lecture l'écriture avec des séniors de Luxeuil. Il s'agit de proposer des situations motivantes, porteuses de sens, de créer du lien par des échanges écrits et des rencontres.

### **A venir :**

La participation à l'opération bien vivre ma ville pour les CM2 le 25 novembre : l'objectif est de sensibiliser les élèves à l'importance de la préservation de l'environnement, de l'écologie et de la nutrition à travers divers ateliers, rencontres et échanges interactifs.

Le projet « 1 dessin pour nos aînés » initié par la municipalité est reconduit pour la 4<sup>ème</sup> fois. Toutes les classes y participeront.

L'école remercie la municipalité pour le tracé de la piste routière dans la cour de l'élementaire afin de pouvoir faire passer le Savoir Rouler aux élèves de CM1 et CM2.

Cette année, le Pays des Vosges saônoises se propose de prendre en charge le financement de cette formation pour les 2 classes de cycle 3. Un intervenant agréé animera 4 séances de 3h. Les élèves pourront valider le bloc 1 : savoir pédaler, le bloc 2 : savoir circuler et le bloc 3 savoir rouler (en extérieur.). Nous aurons besoin de parents agréés pour passer le bloc 3. Une information sera donnée.

La participation au Téléthon : Une vente de porte-clés sera proposée début décembre. Les élèves seront sensibilisés à la solidarité.

### ***Culture et cinéma***

Un atelier « Le secret des couleurs » a été proposé aux MS/GS, CP, CE1 et CE2 et un atelier « Encres et pigments » aux CM1 par l'office du tourisme à l'occasion des journées du patrimoine.

La classe de CM1 a participé au dispositif « J'écris, je timbre » et a remporté un abonnement d'un an aux Courriers de l'Histoire.

#### **A venir :**

Un spectacle JMF pour les CP « Le retour des fleurs » le 14 novembre.

Pour les maternelles : une séance de cinéma pour la classe des MS/GS dans le cadre de l'opération Ecole et Cinéma.

Une séance de cinéma sur le thème de Noël mis en place par la ville le 8 décembre pour l'ensemble des élèves de maternelle de Luxeuil.

La municipalité relance l'Atelier découverte musicale avec l'Ecole Départementale de Musique et de Théâtre (EDMT) de Luxeuil, 4 élèves de CM1-CM2 pourront en bénéficier. Une restitution sera proposée en fin d'année.

La distribution des dictionnaires offert par la ville pour les CP le 15 décembre et les pour CM1 le 2 février.

La venue du Père Noël pour les maternelles le 19 décembre.

Les CM1 et CM2 se sont inscrit au concours des P'tits Champion de la lecture : finale le 25 janvier.

### ***Langues***

L'enseignement de l'allemand a repris par Mme MILLOT (intervenante extérieure).

Elle intervient les mardis uniquement en élémentaire à raison de 45 minutes par classe.

Les cours d'arabe et de turc ont repris le vendredi 26 septembre de 16h30 à 18h à partir du CE1,

### ***Sciences***

Poursuite de l'Ecole Dehors pour les CM2 à raison d'une fois par semaine ou une fois toutes les 2 semaines dans le cadre de l'axe 2 du projet d'école : le bien être de l'élève. Cette année la classe des MS/GS participera également mais de façon plus occasionnelle.

Les bienfaits de cette pratique pour les élèves : Sensibiliser les élèves à la biodiversité, travailler les matières scolaires différemment, permettre d'apprendre par différents canaux sensoriels (les apprentissages s'ancrent mieux dans la mémoire), rendre l'apprentissage plus efficace par un cadre plus invitant et stimulant. Merci aux parents qui accompagnent ces sorties.

Les CM1 vont bénéficier de deux séances « Dans mon école, un bon air c'est nécessaire » financées par le Pays des Vosges saônoises.

A l'occasion de la semaine du goût M MAGNIN a fait intervenir M.DROUHET sur la thématique des saveurs de l'automne.

Cette année les élèves ont pu goûter les pommes du pommier de l'école et faire différentes recettes.

## **9. La Coopérative**

Il est rappelé que la cotisation demandée sert à financer les sorties, les spectacles, le renouvellement des livres de la BCD et du matériel de sport. Son montant n'a pas été augmenté depuis plusieurs années.

Mme SCHMITT précise que la coopérative de l'école est sous la tutelle d'un organisme l'OCCE qui vérifie les comptes et qui sert d'assurance à l'école. Le coût de l'affiliation à cet organisme est de 451.25€.

La coopérative a un solde de 5 372,43 € à ce jour.

En octobre une vente de miel a été proposée : bénéfice pour la coopérative : 315€. Une exposition de travaux sur l'automne sous le préau de la maternelle a été faite le 14 octobre.

La vente des calendriers et photos est en cours.

L'équipe enseignante proposera la vente de brioches et de chocolat chaud avant les vacances de Noël.

Mme SCHMITT explique qu'une commission de vérification des comptes sera mise en place pour l'exercice 2025-2026. Il faut 2 parents d'élèves, un enseignant et la mandatrice (Mme PARIS) pour composer cette commission.

Mme BANAIX et M. FETTER sont volontaires. La réunion est fixée au lundi 12 janvier à 16h45.

## **10. Travaux et questions diverses.**

L'école remercie la municipalité pour les différents travaux engagés et les services techniques pour leurs différentes interventions :

- la mise en place des couvercles sur les poubelles en élémentaire est en cours
- l'installation de deux caméras de surveillance sous les préaux de la maternelle et de l'élémentaire (qui ne fonctionnent que lorsque l'école est fermée)
- l'éclairage le long de l'école élémentaire a été fait.

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie pour le bien être des élèves (Axe 2 du projet d'école) il est demandé :

La prolongation du jardin en élémentaire : une proposition a déjà été faite en juin.

La plantation de 2 arbres en élémentaire et 1 en maternelle (ceux plantés sont morts) : les enseignants souhaitent des arbres fruitiers (cerisier) dans la mesure du possible.

La taille du pommier en maternelle.

Mme BAVARD certifie que c'est prévu.

Mme FOUQUET remercie et félicite l'école qui a été récompensée pour sa participation au concours des écoles fleuries en 2025.

### Questions diverses:

La formation PSC1 pour les élèves de CM2 sera-t-elle remise en place ?

Mme BAVARD confirme que la demande est en cours et la formation sera bien prise en charge par la municipalité.

La classe TPS/PS restera-t-elle ouverte ? Le dispositif sera-t-il renouvelé ?

Mme SCHMITT ne peut pas encore répondre à cette question.

La directrice rappelle que le PV sera transmis par mail avec le règlement intérieur et la charte de la laïcité, mis sur le Blog et affiché au panneau d'affichage.

L'ordre du jour étant épousé, Mme SCHMITT remercie l'assemblée et clôture la réunion à 19h50.

Secrétaire de séance : Mme ZOKI (enseignante)

Mme SCHMITT (Directrice et enseignante)